



La lettre municipale

n°10
mai 2016

p. 2-3

**SPECIAL
BUDGET**

p. 4

> EN BREF...

- > Participation citoyenne
- > Désherbeur thermique
- > Travaux à l'étang
- > Un magnolia à l'étang
- > Concours maisons fleuries
- > Agenda



LES HORAIRES D'ACCUEIL AU PUBLIC

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h45
- Le samedi de 9h à 11h30 (sauf juillet et août)

Tél. : 04 77 96 79 79
Fax : 04 77 58 80 63
www.savigneux.fr

Edito du Maire

Chères Savignolaises, chers Savignolais,

Avec la présente lettre, l'équipe municipale souhaite vous informer des grandes décisions de l'année en cours qui prennent forme dans le budget voté. **Rigueur de gestion, sens des priorités et vision d'avenir sont les grands principes, les clés de décision de la municipalité.**

Rigueur, économie, optimisation des moyens ont permis de redresser significativement depuis 2014 la situation financière de la commune même si les charges financières liées aux emprunts restent et pèseront durablement sur sa capacité à investir. Un contrôle de gestion a été mis en place afin d'améliorer le pilotage des charges sur lesquelles la commune a la main, en particulier la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans que cela ne s'opère au détriment de la qualité du service proposé aux savignolais.

Les résultats sont là.

Néanmoins, cette situation financière reste fragile dans un contexte difficile et ce d'autant plus que comme toutes les communes, Savigneux est tributaire des évolutions générales des coûts (énergie, charges de personnel...).

Le **sens des priorités** nous conduit à faire des choix dans chacune des décisions, choix motivés par l'intérêt général à court, et surtout à moyen et long termes.

Ainsi, nous travaillons sur les projets prioritaires du moment, qui sont planifiés en fonction de leur urgence et de leur intérêt.

Le niveau d'investissement 2016 est mesuré afin de pouvoir dégager à moyen terme la capacité d'investissement nécessaire pour conduire les projets déterminants pour notre commune.

Ainsi, dans cette **vision d'avenir** : l'aménagement de l'ilot Pleuveuy constitue un dossier important pour l'avenir de Savigneux pour lequel nous constituons une provision financière tout en travaillant actuellement sur les volets fonciers et schéma d'urbanisme. Mais nous travaillons aussi sur d'autres dossiers du moyen terme : la rénovation thermique de l'école maternelle, la mise aux normes progressive de l'accessibilité des lieux accueillant du public.

En conclusion, je tiens à élargir le débat et à attirer votre attention sur la nécessité des évolutions de notre société, de nos organisations territoriales.

La fusion des régions est la première phase de changements notables que nous devons piloter et s'approprier pour ne pas les subir.

Une réorganisation au niveau des communautés de communes et communautés d'agglomération sera mise en œuvre en 2017. Néanmoins, le schéma actuellement dessiné n'est sans doute pas, à mon sens, la meilleure organisation pour notre territoire. En effet, dans un contexte mondialisé, le développement passera par la création de métropoles de taille suffisante reconnues au niveau national et international.

Dans ce contexte, nos valeurs républicaines et sociales sont les bases fondamentales qui doivent nous permettre de construire un avenir meilleur. **La démocratie locale et la Commune constituent à mon sens, les fondations de notre République sur lesquelles doivent se construire tous les édifices et tous les projets.**



Le Maire
Christophe BRETTON

3 mots clefs : maîtriser, piloter, arbitrer

Avec une baisse des dotations de l'État qui se poursuit, la municipalité met tout en œuvre pour maîtriser les frais de fonctionnement tout en conservant une qualité de services proposée aux savignolais. En parallèle, à plus long terme, elle entend concentrer ses investissements sur le projet de restructuration du quartier de l'îlot Pleuvev.

Les résultats du budget 2015 en chiffres.....

L'optimisation des dépenses de fonctionnement initiée depuis deux ans, mais aussi la réflexion sur le juste prix des services, l'évolution de la fiscalité permettent une amélioration sensible de la situation financière de la commune malgré la baisse continue des dotations d'État.

DÉPENSES*



**Services généraux
et services administratifs***

655 901 € ↘

soit 190,28 € / habitant



Enseignement - Formation*

Ecole élémentaire, école maternelle,
garderie, restaurant scolaire,
école Montbrison + OGEC

463 316 € =

soit 134,41 € / habitant



Sport et jeunesse - Social*

Complexe sportif, golf,
subventions hors crèche

200 982 € ↘

soit 58,31 € / habitant



Famille*

Crèche, club 3^{ème} âge

149 929 € =

soit 43,50 € / habitant



Médiathèque*

11 363 € ↘

soit 3,30 € / habitant



**Aménagement et services
urbains - Environnement***

Service voirie, service espaces verts

646 086 € ↘

soit 187,43 € / habitant



Capital dette*

620 025 € ↘

soit 179,87 € / habitant



Intérêts emprunts*

174 318 € ↘

soit 50,57 € / habitant

RECETTES*



**Produit de
la fiscalité directe***

Taxes d'habitation, sur le foncier bâti
et le foncier non bâti

1 464 932 € ↗

Impôts et taxes*

Attribution de compensation,
taxe professionnelle, dotations
de solidarité communautaire,
FPIC, taxe sur l'électricité, taxes sur
la publicité, taxe additionnelle
aux droits de mutation, autres taxes



1 354 823 € ↘



Dotations hors DGF*

Dotation forfaitaire, dotation de
solidarité rurale - DSR, dotation
nationale de péréquation, DGD,
participations, compensations
fiscales, autres dotations

228 293 € ↘

**DGF (dotation globale
de fonctionnement)***



201 638 € ↘

↘ baisse = stabilité ↗ hausse

↘ baisse ↗ hausse

* Extrait du compte administratif 2015

Budget d'investissement 2016

Un budget raisonné, pragmatique et permettant de gérer les priorités.

DÉPENSES

Dettes :
Remboursement
du capital
des emprunts

604 925 €

Nouveaux
projets

425 560 €



Zoom sur les dépenses d'investissement 2016



> Maison des associations
et des activités périscolaires :
111 100 €

> Urbanisme :
134 800 €



> Jeunesse
Petite Enfance :
38 830 €

> Acquisition et
renouvellement
de matériel :
105 000 €



> Sports : 35 830 €



Interview

Michaël Forge

Adjoint en charge des finances et de l'animation

« Maîtriser, piloter, arbitrer, 3 verbes qui résument à eux seuls, l'orientation du budget 2016 que nous souhaitons favoriser et impulser.

Nous subissons cette année encore une baisse des dotations globales de fonctionnement versées par l'État. Ceci nous amène à mettre tout en œuvre pour maîtriser, voire réduire, les dépenses de fonctionnement tout en conservant une même qualité de services à la population. En 2015, nous avons économisé 13% soit 100 000€ sur le budget de fonctionnement.

Nous poursuivons et consolidons notre politique de travaux effectués en régie par les services techniques. Par exemple, les travaux réalisés à la maison des associations sont en grande partie l'œuvre des employés municipaux.

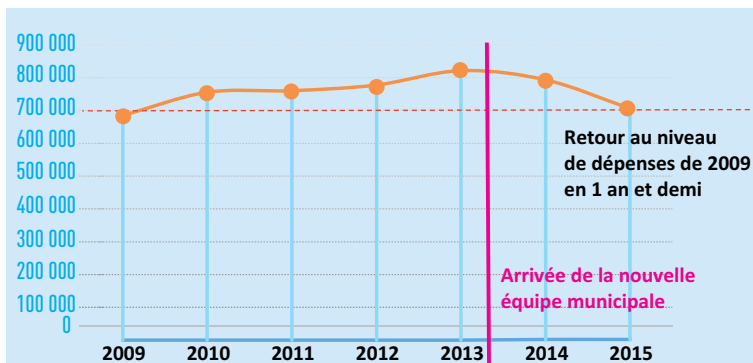
Sur les 2 exercices 2015 et 2016, nous avons maîtrisé le volume des investissements afin de dégager de la capacité d'autofinancement. Nous avons voté un budget 2016 en suréquilibre avec un excédent de fonctionnement de 456 500 €. L'objectif est de reporter ces montants pour des besoins beaucoup plus conséquents dans les années à venir lors de la restructuration du quartier de l'Îlot Pleuvev.

Pour ce faire, nous avons effectué des arbitrages comme par exemple l'aménagement paysager du rond-point de l'Industrie qui finalement ne se fera pas sur l'année 2016.

Cette année, l'essentiel des investissements concerne : l'achat d'un désherbeur thermique (18 000 €), d'une épareuse (matériel de taille des haies et bords de fossés, 57 000€), les travaux de la maison des associations (111 100 €), la réfection des terrains de tennis (26 000 €), la rénovation d'une salle de classe, le réseau et l'équipement informatique des écoles.

En parallèle, nous poursuivons notre programme d'engagement sur 9 ans de mise en accessibilité des bâtiments publics (300 000 € sur 9 ans). »

Évolution des dépenses de gestion courante (en €)



Taux de fiscalité

	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	8,84 %	9,20 %	9,20 %
Taxe foncier bâti	15,80 %	16,80 %	16,80 %
Taxe foncier non bâti	36,73 %	37,50 %	37,50 %

Désherbeur thermique

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le développement durable et afin de parvenir à l'objectif « zéro phyto »*, la commune s'est dotée d'un désherbeur thermique à vapeur, une alternative au désherbage chimique, sans incidence sur le milieu aquatique.

Cette machine détruit les herbes sous l'effet de la vapeur diffusée à haute température. Elle est équipée d'une sarcluse électrique pour un meilleur désherbage des caniveaux et des trottoirs.

> **Coût du matériel : 18 000 €. Il a bénéficié de 80% de subventions.**

*zéro phyto : loi qui interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics d'ici le 1^{er} janvier 2020, pour l'entretien des espaces verts et forêts.



Travaux à l'étang

Il est nécessaire de vidanger l'étang par période cyclique pour l'entretien général. Cette période est définie en collaboration avec « les amis de l'étang » en particulier les pêcheurs pour des raisons halieutiques.

Fin 2015, un éboulement important s'est produit sur la partie vidange de l'étang obstruant la canalisation et rendant impossible cette opération. La canalisation très vétuste et sous-dimensionnée a donc été remise en état en totalité, de la vanne de l'étang à la traversée de la route.

Ces travaux ont été effectués par une entreprise de travaux publics en collaboration avec les équipes des services techniques pour la remise en état du site.

> **Coût de l'opération : 25 000 €.**



Participation citoyenne

Encadré par l'État, le dispositif de participation citoyenne, improprement dénommé « voisins vigilants » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement, en nommant des référents de quartier.

En contact direct avec la gendarmerie, les référents veillent sans surveiller, sont vigilants sans devenir pour autant vigiles, alertent les forces de l'ordre sans jamais les remplacer.

Approuvé par le conseil municipal, ce dispositif a pour but de rassurer la population, d'améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Une réunion publique, animée conjointement par les élus et par la gendarmerie, aura lieu **vendredi 20 mai à 19h** à la salle des fêtes afin d'expliquer l'utilité de la participation citoyenne et de recruter des volontaires référents.

> **Vous souhaitez participer à ce dispositif ? Contactez la Mairie au 04 77 96 79 79.**

Les élèves de CM2 plantent un magnolia à l'étang

Dans le prolongement de la COP 21, comme 577 classes en France, les élèves de CM2 de Mme Forest ont travaillé sur le réchauffement climatique. Ils ont réfléchi à une proposition de loi pour la création d'un logo permettant d'identifier la saisonnalité des fruits et légumes.

Pour marquer la fin de leurs travaux, ils se sont rendus à l'étang le 6 avril dernier sur l'invitation de Valérie Clairet, adjointe aux affaires scolaires. Dans une ambiance récréative, ils ont planté un arbre. Le choix de l'arbre s'est porté sur un magnolia, symbole de la biodiversité, porteur d'un message positif, empreint de force et de gaieté. Cette plantation symbolise les enjeux climatiques des années à venir.



Le concours communal « Maisons fleuries » 2016 est lancé !

Ce concours a pour vocation d'inciter les citoyens à participer à l'embellissement de la commune et à améliorer ainsi son attractivité.

Nouveauté 2016 : Une nouvelle catégorie a été créée : « Place aux jeunes ». Cette catégorie vise à encourager les jeunes générations à s'investir dans

une action citoyenne valorisante et à récompenser leur participation à l'amélioration de notre cadre de vie.

Jeunes ou moins jeunes, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour y participer.

Parallèlement, la commune de Savigneux s'inscrit au concours départemental de fleurissement. Votre inscription au concours communal vous permet ainsi d'être partie prenante de notre démarche.

> **Bulletin disponible sur www.savigneux.fr ou en Mairie**

A VOS AGENDAS

> **Du 18 avril au 7 juillet**

Exposition sur le bois
à la médiathèque municipale

> **Vendredi 20 mai**

Réunion publique participation citoyenne
à 19h, salle des fêtes

> **Samedi 21 mai**

Atelier cuisine créole
organisé par Le Flamboyant à la salle des fêtes

> **Samedi 21 mai**

Soirée théâtre « Tout baigne »
organisée par Les Amis de Rémi
à la salle polyvalente

> **Dimanche 22 mai**

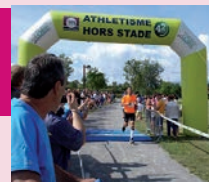
Atelier Moto
de 8h30 à 11h30 sur le circuit de Bicêtre,
organisé par la gendarmerie nationale.
Participation sous réserve d'inscription sur internet :
edrs.blogspot.com (attention : nombre de places limité)

> **Samedi 28 mai**

Fête des jeunes pousses
à 11h à l'espace Edmond Brunel au golf

> **Dimanche 29 mai**

« Course de Rémi »
site de l'étang - matin



> **Vendredi 17 juin**

Concours de pétanque
organisé par l'ASSM
Stade Claudius Duport à partir de 18h30

> **Vendredi 24 juin**

Fête des écoles
à partir de 16h30 - square Savignano

> **Samedi 25 juin**

Gala de Danse
par Danse Loisirs et Sportive du Montbrisonnais

> **3 jeudis de juillet**

Ateliers d'approche de la généalogie
à la médiathèque municipale
Les dates seront précisées ultérieurement
par la médiathèque.

> **1^{er}, 2 et 3 juillet**

Fête patronale.



> **23, 24 et 25 septembre**

Centenaire de Verdun (voir agenda*)

*Pour le détail de la période de septembre à décembre, consultez l'agenda sur www.savigneux.fr

Lettre d'information municipale de Savigneux n°10 - Mai 2016

Dépôt légal 2016 - Mairie, place du 8 mai - 42600 Savigneux

Tél : 04 77 96 79 79 - Fax : 04 77 58 80 63

Email : mairie@savigneux.fr

Directeur de la publication : Christophe Bretton

Responsable de la publication : Valérie Clairet

Rédaction, création graphique, mise en page : www.isabellepauze.fr,

conseil en communication publique et territoriale

Crédits photos : Isabelle Pauze, studio d'Urfé,

Frank Morel (photo aérienne), mairie et associations.

Impression, imprimerie ISP - 2 000 exemplaires

imprimés sur papier certifié PEFC, provenant de

forêts gérées durablement.

